

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION N°DM\_2022\_0216\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020\_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet : Pôle culture – actualisation  
des tarifs pour l'exercice 2022**

VU l'arrêté n° AR\_2021\_0632\_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

**Annule et remplace la décision  
N°DM\_2022\_0151\_CC**

VU la décision n°DM\_2021\_0309\_CC du 30 novembre 2021 relative à l'actualisation des tarifs du pôle culture pour l'exercice 2022,

7. Finances locales  
7.10 Divers

VU la décision n°DM\_2016\_0099\_CC du 3 mars 2016, fixant les tarifs de la bibliothèque Jacques Prévert, et actualisés en vertu de la décision n°DM\_2016\_776\_CC du 27 décembre 2016,

VU la délibération 188-2015 du 17 décembre 2015 fixant les tarifs à la bibliothèque Louis Lansonneur,

VU la décision n° DM\_2018\_0398\_CC relative aux tarifs des salles de spectacles de l'Espace Culturel Buisson et du Théâtre des Miroirs,

VU la décision n°DM\_2021\_0102\_CC relative à l'abonnement unique pour les programmations culturelles Buisson, Miroirs, Eveil culturel, Circuit et Passeurs de mots,

VU la délibération du 21 mai 2015 n°DEL2015-05-21/12 relative à la révision des tarifs de location de la salle de spectacle de l'espace culturel Buisson,

VU délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2014 n°109-2014 relative à la location du théâtre des Miroirs,

VU la décision n° DM\_2020\_125CC relative à l'actualisation des tarifs 2020-2021 et la décision n° DM\_2021\_0073\_CC venant apporter deux modifications sur les modalités d'application des tarifs du Conservatoire à rayonnement communal.

Il a été retenu lors du bureau municipal du 18 octobre 2021 d'actualiser l'inflation prévisionnelle pour 2022, sans effectuer un rattrapage de précédentes. Ainsi il est proposé d'actualiser les tarifs 2022 en procédant à une augmentation de 1,5%.

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – d'actualiser les tarifs des offres culturelles de la manière suivante :

### DIRECTION LECTURE PUBLIQUE

<b>Tarifs des bibliothèques Jacques Prévert, Louis Lansonneur et Boris Vian</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Tarif 2022</b>
<b>Abonnement annuel</b> (individu ou collectivité) pour les usagers habitant Cherbourg en Cotentin (attestation sur l'honneur)	<b>Gratuité</b>
Abonnement annuel pour les usagers (individu ou collectivité) résidant hors Cherbourg en Cotentin	<b>23,00 €</b>
Abonnement annuel (individu ou collectivité) pour les usagers ne résidant pas sur Cherbourg-en-Cotentin et répondant aux critères suivants, sur présentation d'un justificatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes jusqu'à 18 ans révolus et étudiants</li> <li>- chômeurs inscrits à la Maison de l'Emploi</li> <li>- bénéficiaires du RMI, du Fonds national de Solidarité, de l'allocation de fin de droits Assedic, du minimum vieillesse, de l'allocation adulte handicapé</li> <li>- assistantes maternelles</li> <li>- établissements scolaires</li> <li>- services de la collectivité œuvrant pour la jeunesse ou dans le secteur socio-culturel</li> <li>- associations de soutien en direction de personnes en difficulté</li> <li>- associations œuvrant pour la promotion de la lecture publique à destination des enfants jusqu'à 18 ans inclus</li> </ul>	<b>Gratuité</b>
<b>Abonnement mensuel</b> pour les usagers temporaires résidant hors Cherbourg en Cotentin	<b>5,00 €</b>
Carte photocopie par lot de 10	<b>2,50 €</b>
Reproduction et <b>photocopie par lot de 50</b>	<b>12,00 €</b>
Carte de remplacement	<b>2,00 €</b>
Abonnement ateliers Espace Public Numérique - Boris Vian	<b>Gratuit</b>
Document Coriallo - usage privé à l'unité	<b>2,70 €</b>
Document Coriallo - usage commercial par lot de 10	<b>23,00 €</b>

<b>Tarifs vente de livres - Bibliothèque Louis Lansonneur</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Tarif 2022</b>
Poches et semi-poches (l'imaginaire, Bourgois, Babel...)	<b>0,50 €</b>
Grands formats et documentaires	<b>1,00 €</b>
CD	<b>0,50 €</b>
Beaux livres	<b>2,00 €</b>
<b>Jeunesse</b>	
Je bouquine et premières lectures	<b>0,50 €</b>
Romans, albums et BD, documentaires	<b>1,00 €</b>
CD	<b>0,50 €</b>
Beaux livres	<b>2,00 €</b>

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DIRECTION SPECTACLE VIVANT**

Les tarifs des abonnements et places de spectacles portent sur la saison 2021-2022 qui court de septembre 2021 à avril 2022 et ne peuvent être modifiés en cours d'année. Un travail d'harmonisation et de rationalisation des tarifs entre les différentes salles (espace culturel Buisson, théâtre des Miroirs) et événements (Passeurs de mots) sera effectué en 2022 et intégrera alors l'évolution des coûts tout en conservant des tarifs accessibles aux publics moins favorisés.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

	Tarifs pleins	Tarifs réduits
<b>Espace culturel Buisson</b>	<b>9€ - 16€ - 20€ - 21€ - 26€ - 28€</b>	<b>7€ - 13€ - 14€ - 15€ - 19€ - 24€</b>
<b>Le Circuit</b>	<b>12€ - 13€ - 14€ - 20€ - 28€ en prévente 14€ - 15€ - 16€ - 22€ - 28€ sur place</b>	<b>10€ - 11€ - 12€ - 18€ - 19€</b>
<b>Théâtre des Miroirs</b>	<b>5€ - 8€ - 12€ - 16€ - 20€ - 21€</b>	<b>3€ - 8€ - 10€ - 12€ - 13€ - 15€</b>
<b>Passeurs de Mots</b>	<b>9€ sauf exceptions (16€ et 20€)</b>	<b>5€ sauf exceptions (9€, 13€ et 15€)</b>

Le tarif réduit s'applique aux jeunes de moins de 17 ans, aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes recevant le RSA ou l'ASS, aux groupes de plus de 10 personnes (sur réservation).

Dès 4 spectacles, le tarif réduit est valable sur l'ensemble de la programmation culturelle de la Ville incluant le Théâtre des Miroirs, l'espace culturel Buisson, le Circuit et le festival Passeurs de mots. Concernant la location de salles, un travail de d'harmonisation est également nécessaire dans une volonté d'équité et d'homogénéisation. Il permettra de mettre à jour les tarifs pour début septembre 2022.

La grille tarifaire en vigueur concernant la mise à disposition des plateaux est la suivante :

Typologie		MIROIRS		BUISSON		
		Commune	Hors CEC	Commune	Hors CEC	
SPECTACLE	Etablissement scolaire	2 gratuités/an - 183 €	307 €	1 manifestation gratuite tous les 2 ans	334 €	
	Ebt de formation, structure socio-culturelle			---	---	
	Association (spectacle)	Professionnelle	247 €	605 €	206 € + 32 €/h	256 € + 32 €/h
		Amateur	1 gratuité/an (si billetterie non payante) - 183 €	374 €	1 spectacle gratuit /an puis 32 €/h Si billetterie payante, pas de gratuité: 256 €	155 € + 32 €/h
	Association (répétition)	Professionnelle	94 € par service de 4h	187 € par service de 4h	32 €/h	100 € + 32 €/h
		Amateur			32 €/h	51 € + 32 €/h
	Organisation humanitaire ou caritative	1 gratuité/an - 183 €	374 € ou 1 gratuité/an (3 associations, non renouvelable avant 3 ans)		---	---
	Administration, collectivité locale ou Etat	1 gratuité / an - 183 €	374 €		---	---
	Comité d'entreprise	247 €	374 € (- 200 salariés) 605 € (+ 200 salariés)	559 € + 32 €/h		862 € + 32 €/h
	Entreprise privée	465 €	909 €		---	---

CONFERENCE SEMINAIRE	Etablissement d'enseignement, de formation, socio-culturel	1 gratuité/an - 94 €	187 €	---	---
	Association	1 gratuité/an - 94 €	187 €	155 € + 32 €/h	257 € + 32 €/h

Organisation humanitaire ou caritative	1 gratuité/an - 94 €	187 €		
Administration, collectivité locale ou Etat	1 gratuité/an - 94 €	187 €	Gratuit	403 €
Comité d'entreprise	1 gratuité/an - 233 €	187 € (- 200 salariés) 465 € (+ 200 salariés)	357 € + 32 €/h	559 € + 32 €/h
Entreprise privée	233 €	465 €	761 € + 32 €/h	1 367 € + 32 €/h

## DIRECTION EDUCATION ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### 1/ Conservatoire de musique

Il est proposé d'appliquer la hausse de 1,5% sur l'ensemble des tarifs proposés, et de supprimer le tarif de l'atelier jazz jeunes, peu compréhensible au regard du tarif « ateliers » existant, ainsi que la réduction au titre de l'exonération de la taxe d'habitation au regard de la politique fiscale nationale.

TARIFS PAR ANNEE SCOLAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE	Tarif 2022-2023	
	Résident CEC (1)	Hors CEC
Frais de dossier par élève	15 €	15 €
Éveil musical	34,50 €	69 €
Formation musicale (y compris Chorale IM1)		
Formation instrumentale	66 €	132 €
Formation complète : inclus formation musicale, instrument et une pratique collective éventuelle	92,50 €	185 €
2ème formation instrumentale	41 €	82 €
Ateliers : (tarif pour une activité) . Jazz . Technique vocale . Musique et handicap	34,50 €	69 €
Pratiques collectives hors formation complète: (tarif pour une activité) . Chorales . Orchestres (2), Ensemble de guitares, Big-band	22,50 €	45 €
Studio de musiques actuelles (par trimestre) (3)	12 €	24 €
Location d'instruments (par trimestre)	25 €	42 €
<b>REDUCTIONS ET GRATUITE (1)</b>		
<b>Applicables à tous les élèves du foyer</b>		
Usagers non-redevables de « l'impôt total avant crédit d'impôts », bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, du dispositif COPAL-AVE de la CAF. Inscrits aux ateliers musique et handicap au titre d'une structure.	Gratuité de toutes les activités sauf frais de dossier, - 60% sur les locations d'instruments	
Formation continue du personnel du Conservatoire	Gratuité de toutes les activités sauf frais de dossier	
<b>Applicables individuellement</b>		
Bénéficiaires de l'AAEH ou de l'AAH. Membres de l'Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin inscrits en formation instrumentale.	- 40 % sur tous les tarifs sauf frais de dossier	
<b>TARIFS DEGRESSIFS POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE (4)</b>		
1er enfant : Tarif plein	2e enfant : - 30 %	3e enfant et suivants : - 50 %
<b>MASTERCLASS ET STAGES</b>		
Elèves inscrits au Conservatoire : Gratuité	Elèves non inscrits au Conservatoire : 15 €	
<b>MODES DE PAIEMENTS ACCEPTES</b>		
Numéraires, chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre du Trésor public), chèques vacances*, Spot 50*, C'loisirs*, Atouts Normandie*, Pass culture* (* non acceptés pour les locations d'instruments)		

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**(1) Application des réductions :** Les réductions sont appliquées sur présentation d'un justificatif avant les vacances de la Toussaint. Tout document présenté ultérieurement sera systématiquement refusé.

**Titulaires des justificatifs :** Les justificatifs doivent impérativement être au nom du responsable légal 1 tel que désigné sur le formulaire d'inscription, excepté pour les réductions applicables individuellement.

**NB :** Le nom du responsable 1 peut être modifié lors du dépôt du formulaire de réinscription. Aucune demande ne sera prise en compte ultérieurement, sauf changement de situation dûment justifié, relatif aux conditions de garde d'enfant ou à l'exercice de l'autorité parentale.

**Restrictions particulières :** Sont acceptés uniquement les justificatifs de domicile de moins de 3 mois au jour de leur présentation et les avis de non-imposition de l'année en cours mentionnant un "impôt total avant crédit d'impôts" égal à zéro.

**Non-cumul des réductions :** Seuls les tarifs dégressifs accordés aux fratries sont cumulables avec une autre réduction. Lorsqu'un usager peut prétendre à plusieurs réductions, est retenue celle qui lui est le plus favorable.

**(2) Possibilité d'exonération complète en cas de participation très ponctuelle**

**(3) En cas de non restitution d'instrument, une facturation sera établie selon la valeur d'achat, mentionnée dans le contrat de location. Si les révisions ou les réparations demandées par le Conservatoire ne sont pas effectuées lors de la restitution de l'instrument, celles-ci seront facturées à l'usager.**

**(4) Applicables aux enfants fiscalement à charge, uniquement sur les activités et non sur les frais de dossier ou les locations d'instruments. Tarif plein sur le tarif le plus élevé, puis la dégressivité s'applique du tarif le plus élevé vers le moins élevé.**

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022.

**2/ Ateliers et stages de pratique artistique**

Comme pour la Direction du Spectacle vivant, un travail d'harmonisation et de rationalisation des tarifs entre les différents ateliers et lieux (maison des arts de La Glacière, espace culturel Buisson, centre Gambetta de Tourlaville) sera effectué en 2022 et intégrera alors l'évolution des coûts tout en conservant des tarifs accessibles aux publics moins favorisés.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

Maison des Arts :

Ateliers Arts plastiques	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	7-18 ans		1h30	64 €
Adultes	133 €	166 €		

Stages (danse, théâtre, arts plastiques...)	Tranches d'âge	Durée du stage	Tarif	
	- 18 ans		4 jours	Forfait de 14 € par jour ou 3,50 € l'heure
+ 18 ans	Forfait de 42 € par jour ou 7 € l'heure			

Ateliers Buisson :

Ateliers Théâtre	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	7-8 ans			
	9-11 ans			
	12-14 ans	1h30	80 €	127 €
	15-17 ans			
Adultes	2h	106 €	170 €	

Ateliers Danse contemporaine	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	5-6 ans			
	6-7 ans			
	11-12 ans			
	7-8 ans			
9-10 ans				

	13-16 ans		
	+ 16 ans et adultes	1h15	88

Ateliers Danse africaine et hip-hop	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	6-8 ans	1h15	67 €	106 €
	9-11 ans			
	12-15 ans	1h30	80 €	127 €
	Ados confirmés et adultes			
	Adultes			
Adultes	2h	106 €	170 €	

**Centre Gambetta Tourlaville :**

Ateliers Chorale enfants Les Babouches	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel	
	7-10 ans		1h	30 € (ou 15 € si inscrit à l'atelier Arts plastiques)
	11-14 ans			

Ateliers Arts plastiques	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel 30 € (ou 15 € si inscrit à l'atelier chorale enfants Les Babouches)	
	5-6 ans			1h
	7-8 ans			
	9-10 ans			
	6-10 ans	1h30		
	11-12 ans			
	13-14 ans			

**SERVICE ARTS VISUELS – Artothèque**

Catégorie	Tarif 2022
Abonnement particuliers	53 €
Abonnement scolaires	62 €
Abonnement collectivité	124 €
Emprunt occasionnel	13 €

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DIRECTION DES MUSEES ET DU PATRIMOINE**

La tarification des musées fait l'objet d'une étude en vue d'être réactualisée en septembre 2022. Aussi, aucune modification n'est proposée dans le cadre de cette décision.

Les articles vendus en boutique, principalement des catalogues, ne peuvent faire l'objet d'une augmentation car leur prix est réglementé.

En revanche, la liste des articles vendus est mise à jour dans le cadre de cette décision.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

MUSEE THOMAS HENRY – MUSEE DE LA LIBERATION		
DROITS D'ENTREE	TARIF PLEIN 2022 (€)	TARIF REDUIT 2022(€)
Musée Thomas Henry	5 €	3 €
Musée de la Libération	4 €	2,50 €

**Tarif réduit :**

- Groupe des 10 personnes et plus (par visiteur),
- Titulaires du Pass'Avantages Manche,
- Visiteurs du Port Chantereyne sur présentation du coupon de réduction offert dans le guide de l'escale

**Gratuité :**

- Tous les mercredis dans les deux musées,

- o Tous les 8 mai, 6 juin, 11 novembre ainsi que le week-end de juin de la ville de Cherbourg pour le seul Musée de la Libération,
- o Événements nationaux : Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, journées nationale de l'archéologie, Nuit de la lecture, Journées européennes des Métiers d'Art, si programmation spécifique,
- o Événements locaux : Festival Egalité des Genres, et rencontres Pop-culture pour le seul Musée Thomas Henry.

*En dehors de ces dates et sur présentation d'un justificatif et pour les deux musées :*

- o Titulaires du Pass Musées,
- o Titulaires d'un avis de non-imposition, bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi,
- o Moins de 26 ans et étudiants,
- o Groupes scolaires accompagnés,
- o Visites organisées pour les publics issus du champ social : accueil enfance, accueil seniors, espaces solidaires,
- o Personne en situation de handicap et un accompagnateur,
- o Membres de la SAMMCC,
- o Professionnels de musées, journalistes, enseignants (sur présentation d'une carte professionnelle), professionnels de tourisme,
- o Anciens combattants et vétérans (pour le seul Musée de la Libération),
- o Titulaires d'une invitation émise par la Ville,
- o Titulaire de la carte ICOM ou ICOMOS,
- o Titulaire de la carte du réseau des musées de Normandie.

Dans le cadre de la promotion culturelle, le Pass annuel pourra être offert aux gagnants des différents jeux concours proposés.

Par ailleurs, des Pass musées seront également réservés pour les jeux organisés par les médias (presse et radio) qui sollicitent régulièrement la Conservation des musées en ce sens.

<b>VENTES AU MUSEE THOMAS HENRY</b>	
<b>Pass Musées</b>	<b>10.00 €</b>
<b>Catalogues</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Guide Unica, La montagne et le fort du Roule	5.00
Céramiques	1.60
Musée Thomas Henry	12.40
Gwezenneg	7.80
Céramiques du Cotentin	4.70
Henri Jayden	18.70
Peindre à Jersey	12.40
Décors de paquebots	18.70
Rachel Hautot	6.20
Félix Buhot	49.80
Art funéraire	15.00
Armand Le Véel	12.00
Portfolio Nicolas Weis	25.00
La Hague d'André Juillard	13.00
Les collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais	5.00
Histoire du muséum Liais	5.00
Collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais par Henri Charles Loffet	45.50
Guy Colson	15.00



La Lyre peintre des sirènes	
J F Millet Du Cotentin à l'aube de l'impressionnisme	
Art de Basse Normandie N°128 Musée Thomas Henry	25.00
Thomas Henry Le choix d'un collectionneur	20.00
Collections africaines du muséum Emmanuel Liais	5.00
Catalogue de l'exposition Transport de lumières, Frédéric Benrath, l'œuvre sur papier	15.00
Frédéric Benrath, écrits et lettres, préface d'Alice Baxter	17.00
Pierre Wat, Frédéric Benrath	60.00
Mémoire du théâtre de Cherbourg par Jean-Paul Bonami	29.00
Le théâtre à l'italienne, Parcours du patrimoine	7.00
Cherbourg et l'au-delà des mers	14.00
Visions romantiques	39.00
Voyage en terre inconnue	25.00
<b>Affiches</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Femmes à la fourrure – Sheherazade – escadre russe Cherbourg	4.00
Winsor Mc Cay de luxe	95.00
David	12.00
Pauline ONO	12.00
Ravanne	12.00
Barbier chirurgien	12.00
La Rue Adalbert	95.00
Cherbourg, place Napoléon	60.00
Boudin Rebnoir, Signac... en Cotentin	10.00
Le Phare de gatteville	10.00
Compagnie Hambourgeoise	10.00
<b>Cartes postales</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Cartes couleurs	1.00
<b>Papeterie</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Crayon papier Musée Thomas Henry	1.00
Gomme Félix Buhot	0.50
Carnet A6 Félix Buhot	3.50
Carnet A6 Winsor Mc Cay	2.50
Magnet Félix Buhot	2.00
Etui crayons de couleur Félix Buhot	2.00
Sac Cherwood Musée	15.00
Mug Cherwood Musée	8.00
Badge Paul Signac	1.00
Crayon Bic Paul Signac	1.50
<b>VENTES AU MUSEE DE LA LIBERATION</b>	
<b>Pass Musées</b>	<b>10.00 €</b>
<b>Catalogues</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Le Jour J et la Bataille de Normandie	5.70
La nuit des paras (français et anglais)	14.70



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 050-200056844-20220705-DM\_2022\_0216\_CC-AI

Guide Unica : La montagne et le Fort du Roule	
For God ; for country,... for love	15.00
Tombes sur le Cotentin	10.00
Bataille de Cherbourg	13.80
La Normandie occupée	29.90
Mur de l'Atlantique	12.90
Ils arrivent	10.00
Bataille sur le Cotentin	9.00
<b>Objet commémoratifs du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Magnet « Fort du Roule »	2.50
Magnet	3.00
Mug ordinaire	4.00
Mug Musée du Roule	5.00
Briquet	3.00
Chiffonnette	3.00
Crayons	3.90
<b>Cartes postales</b>	<b>Tarifs (€)</b>
Carte postale	1.00

**ARTICLE 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).


Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3** - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

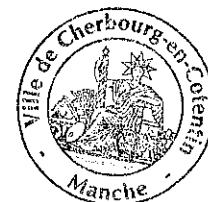
Le 5 juillet 2022,

 Pour le Maire,

Par délégation,

Le maire-adjoint,

Gilbert LEPOITTEVIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 050-200056844-20220705-DM\_2022\_0216\_CC-AI